

Tuteur en formation

DÉFINITION

Le tuteur (ou maître d'apprentissage) est le salarié d'une entreprise qui accompagne un apprenant pendant sa formation en alternance ou son stage. Il transmet les compétences pratiques, évalue la progression, fait le lien avec l'organisme de formation.

Le tutorat est encadré par le Code du travail :

- Apprentissage : 1 maître d'apprentissage par apprenti maximum (parfois 2 selon convention)
- Stagiaire : 1 tuteur peut suivre jusqu'à 3 stagiaires
- Contrat de pro : encadrement par tuteur obligatoire
- AFEST : tuteur formé spécifiquement à l'AFEST

Formation du tuteur : depuis 2019, formation obligatoire pour les maîtres d'apprentissage. Durée variable (2-5 jours). Financée OPCO.

Missions concrètes :

- Transmettre les gestes professionnels
- Évaluer la progression (livret d'apprentissage)
- Faire le lien avec le CFA/OF
- Soutenir dans les moments difficiles
- Préparer l'évaluation finale

Pour un adulte en reconversion qui rejoint une entreprise via apprentissage ou contrat de pro, la qualité du tuteur fait toute la différence. Demander au moment de l'entretien : qui sera ton tuteur ? Quel est son parcours ? A-t-il déjà accompagné des reconvertis adultes ?

Dans certains métiers (artisanat, industrie), le tuteur est aussi un futur successeur potentiel pour un repreneur d'entreprise.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/tuteur-formation

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF